

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil Le 25 mars 2022, à compter de 8 h 30

Avis public est par la présente donné de la tenue, le 25 mars 2022 à 8 h 30, d'une séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, située au 2875, boulevard Laurier, D3-1000, Québec.

Y seront soumis à la considération du conseil les sujets suivants :

- Zones inondables – Avenant à la Convention d'aide financière signée avec le MAMH pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables
- Convention d'aide financière pour un projet visant la réduction à la source

Dans le contexte de la COVID-19, cette séance aura lieu sans la présence du public et les membres du conseil pourront y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication.

Si des changements survenaient, ils seront annoncés sur notre site internet ainsi que sur nos médias sociaux : www.cmquebec.qc.ca

Québec, le 22 mars 2022

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate